

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Délibération n° 2018-09-01 RENOUELEMENT- SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE PERIODE 2018/2021

Madame le Maire, expose

Le contrat enfance jeunesse signé par la Communauté de Communes de Montesquieu et les communes du territoires en 2014 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde a pris fin le 31 décembre 2017

Ce partenariat permet aux communes et à la Communauté de Communes d'être soutenues financièrement et techniquement dans la mise en œuvre de leurs politiques d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. En effet, la présentation de service (PSEJ) générée par le CEJ qui est versée par la CAF aux signataires du contrat, cofinance toutes les actions éligibles.

Il est donc envisagé de poursuivre et de renouveler ce partenariat avec la CAF à travers la signature d'un nouveau contrat enfance-jeunesse, pour une durée de quatre ans..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches de renouvellement du CEJ.
- Une fois celles-ci effectuées à signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF.

VOTE : UNANIMITE

Délibération n°2018-09-02 GRATUITE DE L'INSCRIPTION A LA BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire, expose

La bibliothèque municipale est un service public communal. Elle est chargée de favoriser l'accès du public le plus large possible à l'écrit, à l'image, au son et à l'information.

De plus, elle participe aux loisirs, à la diffusion de l'information, à la recherche, à l'éducation et à la culture de tous.

Parmi les freins à l'utilisation de l'intégralité des services des bibliothèques, figure l'inscription payante pour accéder à certains services et notamment à l'emprunt de documents à domicile.

Même peu élevé, le coût de l'abonnement représente pour certains usagers un frein matériel, pour d'autres une barrière symbolique. L'expérience des communes qui passent à la gratuité de l'inscription montre la hausse sensible d'inscrits qui en résulte.

Il conviendrait d'instaurer la gratuité de l'inscription à la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} octobre 2018, conformément au règlement intérieur approuvé le 15 juin 2018 par l'Assemblée Délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

- Décide d'adopter la gratuité de l'inscription à la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} octobre 2018.

VOTE : UNANIMITE

Délibération n°2018-09-03 MODIFICATION LOCATION SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour des raisons logistiques il n'est plus possible de louer le foyer et la salle polyvalente aux particuliers de la commune ainsi qu'aux particuliers extérieurs à la commune.

Cette salle est en grande partie utilisée par les associations de la commune..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de ne plus louer le foyer et la salle polyvalente aux particuliers de la commune ainsi qu'aux particuliers extérieurs à la commune à compter du 1^{er} novembre 2018.

VOTE : 15 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

Délibération n°2018-09-04 DECISON MODIFICATIVE ACHAT VEHICULE TECHNIQUE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget de la commune 2018

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes :

- Section d'investissement DEPENSES
 - Opération d'équipement N°30 mobilier matériel - 3 000.00 €

- Section d'investissement DEPENSES
 - Opération d'équipement N°59 + 3 000.00 €

Cette opération est liée à un futur achat de véhicule pour le service technique..

Les écritures comptables à effectuer sont les suivantes :

- Section de fonctionnement RECETTES
 - Chapitre 77 Produits exceptionnels
 - Compte 775 Produits des cessions d'immobilisations 1.00 €
 - Chapitre 042

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

| | |
|---|-------------|
| Compte 776 Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat | 16 768.39 € |
| - Section de fonctionnement DEPENSES | |
| • Chapitre 042 | |
| Compte 675 Valeurs comptables des immobilisations cédées | 16 769.39 € |
| - Section d'investissement DEPENSES | |
| • Chapitre 040 | |
| Compte 192 Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations | 16 769.39 € |
| - Section d'investissement RECETTES | |
| • Chapitre 040 | |
| Compte 2188 Autres immobilisations corporelles | 16 769.39 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser les décisions modificatives ci-dessus.

Le présent acte devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au préfet.

VOTE : UNANIMITE

Délibération n°2018-09-06 DEMANDE D'EXONERATION DU LOYER DU CABINET MEDICAL CAUSE TRAVAUX

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de mise en conformité pour l'accueil de l'agence postale et la réhabilitation des locaux proches de l'accueil mairie ont occasionné des nuisances sonores et des gênes à la pratique des activités médicales des locataires attenants à la mairie. Il s'agit d'un ostéopathe et d'un psychologue.

Elle indique qu'il conviendrait de prendre en considération ces désagréments et propose à l'Assemblée Délibérante d'exonérer les locataires de 2 mois de loyers à titre exceptionnel, soit les mois d'octobre et de novembre pour un montant total de 1000.00 € (2x 500.00€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Décide d'exonérer de 2 mois le loyer aux locataires
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document référent à cette affaire.

VOTE : 15 VOIX POUR ET 3 ABSECTIONS

Délibération n°2018-08-07 REGULARISATION POSTE TEMPS NON COMPLET – SUPPRESSION ET CREATION

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une erreur technique a été effectuée au moment de la nomination d'un agent en 2010.

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Après plusieurs échanges avec le service gestion des carrières du centre de gestion, il a été préconisé de régulariser la situation.

En effet, une délibération a été prise en date du 3 décembre 2009 qui attribue un poste vacant d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour une durée de 30 heures par semaine à compter du 01/01/2010 à un agent.

Or cet agent effectue depuis le début de sa nomination 32 heures par semaine.

Madame le Maire indique qu'afin de régulariser la situation administrative de l'agent il faut :

- Fermer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour une durée de 30 heures par semaines
- Créer le poste d'adjoint administratif territorial pour une durée de 32 heures par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création d'un emploi d'un adjoint administratif territorial à temps non complet soit 32h par semaine à compter du 01/09/2018.
- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet soit 30h par semaine à compter du 01/09/2018.
- De modifier ainsi le tableau des emplois.

VOTE : 15 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

Délibération n°2018-06-08 REQUISITION DE DIVISION DE PARCELLE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal

Dans le but de mettre à jour le plan cadastral concernant le tracé des voies principales du hameau de Sarransot, le chemin de Riston et le chemin de la Prairie, considérant que l'emprise théorique et l'emprise réelle de ces voies font partie du domaine privé de la commune, section de commune – parcelles C769 et C736.

Il serait souhaitable d'établir une réquisition de division de parcelle.

Madame le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de mandater M. Philippe SANCHEZ, Géomètre expert pour réaliser une réquisition de division de parcelle, plan ci-joint en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à mandater M. Philippe SANCHEZ Géomètre expert
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout les documents afférents à cette affaire.

VOTE : UNANIMITE

Fin de la séance à 19H30